



TROPHÉE FFSA ANTHOINE HUBERT 2024

RÈGLEMENT SPORTIF

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) organise le TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT en accord avec la famille du pilote.

Ce TROPHÉE est la propriété de la FFSA.

Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organismes, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant le Championnat.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant au TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code », du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et Championnats FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Le TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT se déroulera sur une compétition par catégorie :

Dates	Catégories	Circuits	Organismes
9-12 Mai 2024	Mini 60 – Nationale Sénior - KZ2	Anthoine HUBERT	ASK Angerville

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

5) Le TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT aura le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux Officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du vendredi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du jeudi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

CLASSEMENTS

7) Le classement général pour le TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT sera établi sur le résultat de la finale pour chaque catégorie.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de chacune des catégories se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de sa dotation d'arrivée.

8b) Pour les catégories suivantes :

- Senior
- KZ2
- Mini 60
- Nationale

8c) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Mini 60	<ul style="list-style-type: none">• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes
Nationale	<ul style="list-style-type: none">• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes
Sénior	<ul style="list-style-type: none">• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes
KZ2	<ul style="list-style-type: none">• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) Le TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT est ouvert à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2024. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

10a) Tout pilote désirant participer au TROPHÉE FFSA Anthoine HUBERT devra s'inscrire directement par internet sur le site du TROPHÉE (www.ffsakarting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque.

L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes à condition que le team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence sera obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le Jeudi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00, (**le 2 mai 2024**).

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante) et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10c) En cas de non-participation du pilote au TROPHÉE, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Mini 60	295 €	345 € à partir du 22.04.2024 à 8h00
Nationale	295 €	345 € à partir du 22.04.2024 à 8h00
Sénior	295 €	345 € à partir du 22.04.2024 à 8h00
KZ2	295 €	345 € à partir du 22.04.2024 à 8h00

PILOTES ADMIS

Principe des inscriptions :

11 a) Inscription libre, pas d'épreuves qualificatives.

11 b) Conditions de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Mini 60	Pilotes âgés de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année 2024.
Nationale	Pilotes âgés de 12 ans à 17 ans dans l'année 2024.
Sénior	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2024.
KZ2	Pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année 2024.

11 c) Un maximum de 72 pilotes par catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le TROPHÉE, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11 d) Pour toutes les catégories, les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13) Châssis :

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve

14) Moteur :

Références moteur :

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
Mini 60	Vortex Mini FR	Un	Oui	1
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	Un	Oui	1
Sénior	IAME Type X30 125 rl tag ROTAX 125 Max Evo ROTAX 125 Max Racing	Deux	Non	1
KZ2	CIK-FIA	Deux	Non	1

NOTA : Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

15) Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

Essais libres officiels : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022) ou achetés sur place auprès du fabricant.

Les pneumatiques slick des essais libres officiels seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Les pneumatiques pluie seront libres dans le respect de la catégorie.

Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale : les pneumatiques slick et les pneumatiques pluie seront distribués avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques pour la catégorie Mini60 pourront être stockés en parc fermé. Ces pneumatiques devront être achetés auprès du fabricant, partenaire du TROPHÉE.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement, sauf pour la catégorie KZ2 qui dispose de 8 pneumatiques :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick ;
- Pris dans des pneus usagés s'il s'agit d'un pneumatique pluie.

Quantités pneumatiques :

			Mini 60	Nationale	Sénior	KZ2
Essais Libres	Slick	Quantité	4	4	4	8
	Pluie	Quantité	/	Libre	Libre	Libre
Essais qualificatifs + manches + Super-manche + Finale	Slick	Quantité	4	4	4	8
	Pluie	Quantité	/	4	4	8

16) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche et finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

NOTA : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

17) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

18) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

Les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux.



Les pilotes participant au TROPHÉE FFSA Antoine HUBERT devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

19) Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2024 et le bulletin publié en date du 08-03-2024.

20b) Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DU TROPHÉE FFSA Antoine HUBERT

21) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, de Super-Manche et d'une Finale.

21a) Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi à partir de 08h00.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

21b) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2024

Tableau des distances de course :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches Qualificatives	Mini60	12 km (sec) / 9 km (pluie)
	Autres catégories	15 km (sec) / 11 km (pluie)
Super Manche	Mini60	15 km (sec) / 11 km (pluie)
	Autres catégories	20 km (sec) / 15 km (pluie)
Finale	Mini 60	18 km (sec) / 14 km (pluie)
	Autres catégories	30 km (sec) / 23 km (pluie)

GRILLE DE DÉPART

22a) Article 28 A de l'Annexe Sportive FFSA 2024

22b) Pour les manches qualificatives dont le nombre de pilotes inscrits est inférieur ou égal à la capacité de la piste, la grille de départ de la manche¹ se fera en fonction des résultats des essais qualificatifs, le départ de la manche 2 en fonction de l'arrivée de la manche 1 et le départ de la manche 3 en fonction de l'arrivée de la manche 2.

PROCÉDURE DE DÉPART

23) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D'UNE COURSE

24) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

25) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

26) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

27) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

28) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

29) Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.
